



Commune
d'Essertes

AVIS A LA POPULATION

Sapins de Noël



La commune d'Essertes est heureuse de vous offrir le traditionnel sapin de Noël et vous invite à aller le choisir dès le **samedi 12 décembre 2020**. Les sapins seront déposés sur le parking communal, à la Route des Auges.

Déneigement



Comme chaque année, le déneigement des routes communales sera effectué au mieux de nos possibilités. Aucun salage ne sera prévu sur les routes déneigées par nos soins.

Fermeture du bureau communal



Le bureau communal sera fermé durant les Fêtes de fin d'année

du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021 inclus.

Malgré cette période chargée d'incertitudes, nous vous adressons d'ores et déjà nos vœux les meilleurs pour les Fêtes de fin d'année, et surtout prenez soin de vous !

La Municipalité



voir au verso



PETIT RAPPEL **sur les règles d'utilisation de la déchetterie communale**

Depuis plusieurs mois, un grand nombre de déchets interdits (emballages plastique, berlingots, bouteilles de lait ou lessive, etc...) sont régulièrement retrouvés dans notre déchetterie, voire mélangés dans les containers papier/carton, et ce malgré les différents panneaux indicateurs installés.

Par conséquent, la Municipalité vous prie de bien vouloir :

- Déposer **uniquement** les déchets autorisés ;
- Utiliser les containers prévus à chaque tri (ne rien mélanger) ;
- Démonter les gros cartons et/ou cartons d'emballage.

Nous vous rappelons que :

- **Les déchets plastique** sont à évacuer dans vos poubelles ou endroits consacrés à cet effet dans les centres commerciaux.
- **Les déchets encombrants** sont récoltés deux fois par année par nos soins (en avril et en octobre). En cas de besoin urgent dans l'intervalle, contacter M. Didier Jaunin, Municipal, au 079.459.88.36.

En cas de non-respect à nouveau constaté :

- La Municipalité se verrait contrainte de supprimer l'accès libre à la déchetterie et devrait instaurer des horaires d'ouverture précis.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration et nous vous en remercions par avance.

La Municipalité